

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2023

Date de convocation et d'affichage : 13/12/2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : JUVENON Marie-Hélène – ROBIN Christelle – GARO Carine.

Absents : VEY-FARCE Cathy – VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : JUVENON Marie-Hélène à COMBRISSEON Jean-Luc – ROBIN Christelle à WOZNIAK Jean-Marie – GARO Carine à LARUE Fabrice.

Jean-Marie LABLANQUI a été élu secrétaire de séance.

INTITULÉ	VOTE
Attribution d'un marché d'assurance 3 lots	UNANIMITE
Décision modificative n°3 – Budget principal 2023 – M14	UNANIMITE
Tableau des effectifs 2023	UNANIMITE
Soutien financier aux commune sinistrées du Nord-Pas-de-Calais suite aux inondations	UNANIMITE
Approbation de la convention d'accueil des enfants de la commune de Saint Bardoux à l'école publique de Clérieux	UNANIMITE

- **DECISIONS DU MAIRE**

RAS

- **QUESTIONS DIVERSES**

Jean-Marie WOZNIAK :

- Vendredi soir à partir de 17H00 : animation place de la mairie et de l'Eglise avec des chants d'enfants précédé de conte dans l'Eglise. Vendredi matin il y a le spectacle offert par le SOU et l'APEL et le gouter par la mairie.
- 28/12/2023 à 18H00 salle du conseil : conférence débat sur Napoléon BONAPARTE.
- Téléthon : programme changé en dernière minute en raison de la météo. C'était dangereux de maintenir la marche. Une cinquantaine de personnes sont venues néanmoins, en attente du bilan final, pour l'instant 1 000 euros. Un grand merci aux associations et aux commerçants.

François AUROUX demande ce qu'il en est des obligations liées à la loi APER ? Fabrice LARUE répond que chaque commune peut déterminer des zones prioritaires de développement des énergies renouvelables ou des zones d'exclusions à faire remonter à VRA et à l'Etat. La commune travaille sur ce sujet. Jean-Marie WOZNIAK précise que ce n'est pas une obligation.

François AUROUX demande si la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat sera versée aux agents ? Fabrice LARUE répond que la décision a été prise de ne pas la verser. La commune estime qu'il y a déjà eu un travail effectué sur les autres primes et la prévoyance et fait le choix de travailler sur des versements pérennes plutôt que sur des actions ponctuelles. La décision a été prise en commission.

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

François AUROUX suite à la réunion concernant la route des Collines, y a-t-il des candidats car elle était intéressante ? Fabrice LARUE répond qu'effectivement elle s'est bien passée, et il y a actuellement 7-8 candidatures, dans l'attente de la fin de l'année pour les convoquer en janvier.

Philippe SALATA explique que le panneau d'interdiction aux 12 tonnes route des Collines n'est pas conforme, il interdit tout passage y compris les transports scolaires, il faudrait un B8 et non un B13 pour ne pas interdire aux transports en communs. Fabrice LARUE répond que ce sera vérifié. Jean-Luc COMBRISON précise que sur l'arrêté il est précisé que les transports sont autorisés.

Séance levée à 19H00